Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/3596

27.6.2025

Avis à l'attention de certaines personnes et entités faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2010/413/PESC du Conseil et par le règlement (UE) nº 267/2012 du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran

(C/2025/3596)

Les informations ci-après sont portées à l'attention de Kamran DANESHJOO (nº 27), Milad JAFARI (nº 29), Majid KHANSARI (nº 32), Hamid SOLTANI (nº 40), Fereidoun ABASSI-DAVANI (nº 53), Aerospace Industries Organisation (AIO) [Organisation des industries aérospatiales] (nº 1), Marine Industries [Industries maritimes] (nº 26), Technology Cooperation Office (TCO) of the Iranian President's Office [Bureau de coopération technologique du Bureau du Président iranien] (nº 41), Hirbod Co (nº 57), Paya Parto (nº 60), Taghtiran (nº 62), Institute of Applied Physics (IAP) (nº 71), Karanir (nº 86), MACPAR Makina San Ve Tic (nº 88), MATSA (nº 89), Mobin Sanjesh (nº 90), Multimat lc ve Dis Ticaret Pazarlama Limited Sirketi (nº 91), Tosse Silooha (nº 101), Yarsanat (nº 102), Iran Composites Institute (nº 148), Simatec Development Company (151) Ali FADAVI (nº 2), Parviz FATAH (nº 3), Ali HOSEYNITASH (nº 5), Mostafa Mohammad NAJJAR (nº 7), Ali SHAMSHIRI (nº 12), Ahmad VAHIDI (nº 13), Bonyad Taavon Sepah (nº 7), Behnam Sahriyari Trading Company (nº 11), personnes et entités dont le nom figure à l'annexe I de la décision 2010/413/PESC du Conseil [1] et à l'annexe VIII du règlement (UE) nº 267/2012 du Conseil [2] concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre des personnes et entités susmentionnées sur la base de nouveaux motifs. Ces personnes et entités sont informées par la présente qu'elles peuvent envoyer une demande au Conseil, **avant le 4 juillet 2025**, afin d'obtenir le projet des motifs d'inscription, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE
Courriel: sanctions@consilium.europa.eu

[1] JO L 195 du 27.7.2010, p. 39.
[2] JO L 88 du 24.3.2012, p. 1.